

Montréal, le 09 Juillet 2015

**Onzième Assemblée Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires
Formulaire de Procuration de droit de vote**

Nous soussignés (nom du membre) _____
Adresse: _____
Tél: () _____
Fax: () _____
Courriel : _____
Bureau de l'AMARC responsable: _____

Membre régulier (votant) de l'Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires, conformément à l'article 5.9 de l'Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires, donnons procuration à:

Nom de l'entité désignée _____
Adresse _____

Pour nous représenter pleinement et exercer notre droit de vote lors de tout vote ou toute élection intervenant durant toute la Onzième Assemblée Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires qui se tiendra du 10 au 14 Aout 2015, à Accra, Ghana et uniquement durant cette assemblée. **La présente procuration donne à la personne mentionnée ci-dessus le droit d'exercer notre droit de vote. Elle ne lui donne pas le mandat d'argumenter en notre nom au cours de débats.** Nous sommes conscients que le présent formulaire est **unique et ne pourra en aucun cas être remplacé, pour quelque motif que ce soit.** En cas de perte, il est de notre responsabilité d'en informer le Secrétariat de l'AMARC avant la tenue de la première session de vote afin d'en éviter toute utilisation frauduleuse. Toute réclamation concernant l'utilisation de ce formulaire de procuration faite pendant la délibération ou après la proclamation de résultats de vote ne sera pas recevable. **L'original de la présente procuration de droit de vote servira et vaudra sans réserve aucune lors de l'AMARC11, à la condition qu'elle porte le sceau de l'AMARC, qu'elle soit dûment remplie, datée et signée, sans aucune correction, rature ou surcharge. Aucune copie de quelque nature ne sera acceptée.**

Signée par une personne responsable autorisée:
Lieu: _____ Date: _____
I- Prénom (s) et Nom: _____
Fonction: _____
Signature: _____

NB: Votre procuration de droit de vote n'est valide que si vous avez acquitté la totalité de vos cotisations. Notez que les délais dans la réception des paiements peuvent retarder l'enregistrement de vos cotisations.